

Enseignement

«Sans ces postes, certains élèves se déplaceront plus»

Anne Emery-Torracinta est formelle. Si le Grand Conseil ne lui donne pas les moyens demandés en 2020 – 197 postes – cela aura des effets négatifs à la rentrée

L'essentiel

● **Budget 2020** La Commission des finances a biffé les 412 postes que voulait le Conseil d'État.

● **Inquiétude** La cheffe du DIP prévient que sans ces forces, des mesures devront être prises.

● **Cycle du Renard** Une nouvelle école sera malgré tout bâtie à Ballexert.

Aurélie Toninato
et Eric Budry Textes

Le budget 2020 du Conseil d'État n'est pas ressorti indemne de son examen par la Commission des finances du Grand Conseil. Les 412 nouveaux postes demandés ont ainsi tous été refusés. Parmi eux, 196,9 emplois plein-temps auraient dû revenir au Département de l'instruction publique (DIP). Selon Anne Emery-Torracinta, la conseillère d'État responsable de la Formation, il est illusoire de penser que si le débat en plénière confirme le 13 décembre le choix de la commission, cela n'aura pas d'impact sur la qualité des prestations dès la rentrée scolaire 2020. Elle explique pourquoi.

Anne Emery-Torracinta, si la majorité des députés confirme la suppression des 197 nouveaux postes que vous souhaitiez, la situation sera-t-elle gérable ou est-ce impensable?

Ce serait fortement problématique. On ne pourrait en effet assurer une rentrée scolaire normale. Sur ces postes, 120,5 sont directement liés à la croissance des effectifs. C'est particulièrement l'école primaire qui est concernée. Par rapport au budget 2019, il y aura 1185 élèves supplémentaires. Dès lors, sans ces postes, il ne faut pas imaginer qu'on pourrait faire aussi bien qu'avant.

Et comment pourriez-vous faire?

Concrètement, on pourrait bien sûr simplement augmenter le nombre d'élèves par classe. Mais je n'y suis pas favorable, tout comme la Commission enseignement du Grand Conseil, car cela touche aux conditions d'enseignement: le parlement va devoir se prononcer prochainement sur une motion acceptée en commission, demandant une diminution des effectifs. Il faudrait par conséquent rationaliser l'organisation des classes. Ce qui impliquerait que des élèves se déplacent dans d'autres écoles. Particulièrement ceux qui fréquentent de petites écoles à la campagne. Cela, on ne l'a jamais fait au primaire, mais si on n'a pas le choix. Et il faudra faire de même au Cycle d'orientation.



Plaidoyer

La conseillère d'État Anne Emery-Torracinta ne désespère pas de faire changer d'avis le Grand Conseil. ENRICO GASTALDELLO

Que se passerait-il au secondaire II?

Deux mesures devraient être envisagées. Tout d'abord supprimer l'offre des cours qui n'est pas dans la grille horaire. Par exemple, l'approfondissement dans les langues au Collège. On pourrait également spécialiser les établissements scolaires au lieu d'offrir tout, ou presque, dans chacun. Ce qui impliquerait à nouveau d'importants déplacements d'élèves et d'enseignants. J'ajoute que nous ne pourrions pas répondre non plus à des obli-

gations légales: la troisième heure d'éducation physique au Cycle ne pourrait être introduite, pas plus que l'enseignement de l'informatique au Collège. Il faut être clair, tout cela ne pourra pas se réaliser si on n'en a pas les moyens. De même que l'ouverture, prévue l'an prochain, d'un foyer thérapeutique pour des adolescents souffrant de graves troubles psychiques ou l'offre de places en foyer pour des enfants et jeunes en situation de handicap mental, alors qu'il y a des listes d'attente.

Des députés vous reprochent qu'il n'y ait en fait que peu de nouveaux postes d'enseignants et de gens qui sont au front. Votre réponse?

Mais ils sont au front! Il faut comprendre qu'à l'État, la nomenclature se résume à trois catégories de collaborateurs. Vous êtes policier, enseignant ou vous appartenez au personnel administratif et technique. C'est le cas des éducateurs et de tout le personnel indispensable dans les écoles, même s'il n'est pas enseignant. À ce propos, une autre prestation ne pour-

rait être assumée complètement sans renforts: la formation obligatoire jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de décrochage scolaire, qui est pourtant une obligation constitutionnelle.

Vous relevez qu'au refus des postes s'ajoutent encore des coupes de la Commission des finances sur les dépenses générales. Qu'entraînent-elles?

Parmi ces dépenses générales figurent notamment les fournitures scolaires, les frais de transport pour

les élèves du spécialisé, 150 000 francs nécessaires à la collaboration avec une association dans la prévention numérique. Mais aussi le financement des sorties culturelles, sportives ou nature à l'école obligatoire. Sans ces moyens supplémentaires, il est fort possible que nous devions restreindre certaines activités. Cela alors que deux textes parlementaires UDC et socialiste demandent que toutes ces sorties soient prises en charge par le DIP. Il y a un paradoxe entre les demandes du parlement et les coupes budgétaires décidées.

Numérique: «On laisse passer le train!»

● La magistrate socialiste a fait de l'éducation par et au numérique une priorité. Il y a un an, elle dévoilait son projet, entre prévention, informatique au Collège et généralisation d'outils.

Vos projets de loi visant à introduire tablettes et wi-fi pour 22 millions de francs ont été refusés en Commission des travaux. Comment expliquer ce camouflet?

Il y a probablement eu une mauvaise compréhension sur l'intérêt pédagogique de la proposition. Ce n'est pas une commission qui se penche habituellement sur la pédagogie mais sur les investissements. J'ai pourtant proposé aux commissionnaires de venir voir, dans une école pilote, comment

étaient utilisés ces outils. Je regrette qu'on dise d'emblée «non», alors que tous les cantons vont dans ce sens. Nous sommes en passe de laisser passer le train! J'attends maintenant de voir ce qui se passera en plénière.

La critique principale des députés porte sur la faiblesse du projet pédagogique, on instaure des outils sans formaliser leur utilisation. C'est le cas?

Le projet est d'utiliser les outils numériques lorsqu'ils apportent quelque chose en plus. C'est notamment le cas pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, cela permet de différencier l'enseignement. Ensuite, le projet vise à répondre aux exigences du

Plan d'études romand (ndlr: qui veut assurer la généralisation de connaissances et de compétences numériques auprès des élèves). Or, pour faire de la prévention, il faut pouvoir montrer les outils.

Alors que l'école est à flux tendu – lutte contre la violence et le décrochage, école inclusive – est-il vraiment opportun de prioriser l'école numérique?

Ce ne sont pas du tout les mêmes lignes budgétaires! D'un côté on parle de budget pour des postes, d'un autre pour des outils d'apprentissage. C'est un leurre de penser que l'on peut créer des postes à la place de l'investissement dans le numérique.

«2024 est le dernier délai»

● Le peuple a refusé de déclasser le terrain du Pré-du-Stand, qui devait accueillir un centre pour le Servette FC. La place libérée par le club, à Ballexert, permettait de bâtir une école pour remplacer le Cycle du Renard. Les défenseurs du projet soutenaient que sa construction était conditionnée au déclassement. Or, l'État affirme qu'il sera bien bâti à Ballexert.

En cas de refus du déclassement, le DIP déclarait qu'il n'y avait pas de plan B. Vous avez joué sur les mots?

Non, il n'y a aucun plan B immédiatement applicable pour le cycle car il faut une solution de relogement pour Servette. Le Conseil d'État doit maintenant se pencher sur les

solutions envisageables pour le football.

Le projet ne sera-t-il pas retardé à cause de cela?

J'espère que non car on ne saura pas où mettre les élèves. On ne peut pas se permettre de prendre du retard, 2024 est le dernier délai.

Dans cinq ans, les prévisions annoncent 1500 élèves de plus au Cycle. Où iront-ils?

Nous regardons s'il est possible d'agrandir certains lieux et de rajouter des pavillons provisoires un peu partout. Mais ce sont des solutions limitées. Nous allons aussi maintenir ouvert le Renard tant que le Cycle de Bernex, prévu pour 2026, ne sera pas terminé.